

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION DE**  
**L'ADMINISTRATION (MTNMA)**

**Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP)**

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET**

**AMI 37/C/MTNMA/WARDIP/2025**

**Mise en place d'un Entrepôt de Données Foncières**

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, avec l'appui de la Banque Mondiale, a intégré le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique du Pays qui vise à développer la pénétration de l'Internet haut débit, des services financiers numériques et des services en ligne (e-Gouvernement).

Le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP), à travers des actions impliquant les pays de la sous-région, vise spécifiquement à (a) créer un environnement propice au bon développement d'infrastructures numériques adéquates, (b) développer les réseaux à large bande et les services d'internet et (c) simplifier l'accès aux services en ligne.

Dans le cadre de la composante 4 « Développement et intégration des marchés en ligne » et sa sous composante 4.3 « Services gouvernementaux numériques pour l'intégration régionale », le Projet cherche à recruter un Consultant (firme) pour assister le gouvernement mauritanien afin de réaliser la « *Mise en place d'un Entrepôt de Données Foncières pour un Système Foncier Intégré, Performant et Géoréférencé* ».

L'objectif de la mission est la mise en place un entrepôt de données foncières sécurisé, géoréférencé et intégré, servant de fondation à un système foncier moderne, centralisant les données issues de multiples sources pour améliorer l'efficacité, la transparence et l'analyse décisionnelle.

Le Projet WARDIP-MR invite les consultants (firme), admissibles et ayant une expérience avérée dans la réalisation de missions analogues à manifester leur intérêt pour fournir lesdits services.

La méthode de passation choisie est la Sélection de Consultants Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) conformément au Règlement de Passation des Marchés, pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI)- Juillet 2016, Révisions Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

**Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-MR)**

**Téléphone : +222 4524 11 02 ; TVZ, N° 099 – Nouakchott ; Courriel : [wardip@mtnima.gov.mr](mailto:wardip@mtnima.gov.mr)**

1) Les manifestations d'intérêts écrites en langue française comprenant :

- Une lettre de motivation signée ;
- Un acte de groupement signé par les parties concernées, en cas de groupement ;
- La présentation du cabinet, leur organisation technique et managériale ;
- Les références et les expériences dans le domaine, accompagnées de leurs justificatifs respectifs.

Le personnel clé n'est pas évaluée à ce stade.

2) Seront considérées uniquement les expériences attestées par une attestation de bonne exécution du **client reconnu**.

3) La liste des expériences attestées doit obligatoirement être fournie dans un document en format modifiable (WORD ou EXCEL) transmis par email ou par clé USB et présentant ces expériences sous le format ci-dessous :

Ref	Periode	Intitulé de la Mission	Clients / Pays	Type de justificatif
1				
2				
i				
i+1				

- 4) Les manifestations d'intérêt doivent parvenir à l'adresse ci-dessous de la Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) au plus tard le **lundi 22 septembre 2025 à 12h00 (GMT)**, à l'adresse suivante :

A l'attention de :

**Président de la Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP/MTNMA)**  
**Ilot ZRC, lot 418, Rue Moulaye El Hacen Ould Moctar El Hacen**  
**Nouakchott Mauritanie Téléphone : +222 49 72 71 70**  
**Courriel : [cpmp-mtnima@mtnima.gov.mr](mailto:cpmp-mtnima@mtnima.gov.mr)**

- 5) Toute fausse déclaration d'expérience entraînera l'exclusion de la candidature et sera rapporté à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).
- 6) Les candidatures envoyées par voie électronique doivent obligatoirement être suivies, au plus tard sept (7) jours après le délai de réception des soumissions, par un dossier en support papier en deux exemplaires dont une copie originale. Ce dossier doit être accompagné d'une version électronique sur flash USB ou tout autre support électronique si le dossier n'a pas été envoyé par voie électronique.
- 7) Les critères d'évaluation et le barème de notation y relatif, sont :

Critère	NOTES
1. Disposer de plus de 10 ans d'expérience dans le développement et la mise en place de bases de données (ou entrepôts de données) et de systèmes d'information, spécifiquement réalisés pour des administrations publiques.	20
2. Expériences dans les projets fonciers, notamment la connaissance des procédures administratives, des techniques liées à la gestion des permis d'occuper et de titres de propriétés	20
3. Expériences dans la réalisation de référentiels fonciers pour la mise en place d'une base de données foncières (ou entrepôt de données), incluant la structuration, la normalisation, permettant l'intégration complète, fiable et sécurisée des données existantes.	20
4. Expériences dans la mise en place de bases de données foncières (entrepôt des données).	30
5. Expériences du même type que la mission ou en relation, réalisées dans la sous-région.	10
<b>Note globale</b>	<b>100</b>

**(\*) NB : les qualifications et les expériences des consultants (Bureaux) seront évaluées sur la base des expériences attestées.**

**Une liste restreinte composée de cinq à huit bureaux et/ou groupements, sera établie parmi les firmes ayant manifesté leur intérêt et dont les notes atteints le seuil qualification minimal de 60%. Les firmes ainsi retenues seront invitées à soumettre des offres techniques et financières.**